MAIRIE DE
ROUTOT

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 027-212705008-20260630-P2026_39B-AI

P2026-39

ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2026

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION

Accès au grade de **adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe**

Le Maire de Routot

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade de adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe pour l'année 2026 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme ASSE Emilie, *adjoint territorial d'animation* *Echelon : **07*** ***par ancienneté***	2	**11/10/ 2026Favorable**
Mme BRASSE Magaly, *adjoint territorial d'animation* *Echelon : **07*** ***par ancienneté***	1	**01/04/ 2026Favorable**

Total promouvables : 2
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 2

Total promus : 2
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 2

Article 2 : Le Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Routot, le 30 juin 2026
Annule et remplace pour erreur matérielle
Le Maire,

MAIRIE DE ROUTOT 27350

Gilles GRÉAUME

MAIRIE DE
ROUTOT

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 027-212705008-20260623-P2026_40B-AI

P2026-40

ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade Année 2026

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Accès au grade d4**adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Le Maire de Routot

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe pour l'année 2026 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme LE GALLIC Caroline, *adjoint technique territorial* *Echelon : **07*** ***par ancienneté***	1	**01/09/ 2026** **Favorable**

Total promouvables : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Total promus : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Routot, le 23 juin 2026
Le Maire,

MAIRIE DE ROUTOT 27350

Gilles GREAUME